



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Mathieu, donne avis à tous les citoyens concernés que le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu étudiera le 12 décembre 2017 à 19h30, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu dans la salle du conseil Émerie - Lapointe située au 288, rue Principale, une demande de dérogation mineure pour la propriété du 16, place Aimé.

La demande présentée a pour but d'autoriser l'installation de deux sections de clôture de 12 pieds d'une hauteur de 3.05 mètres (10 pieds) tandis que l'article 348 du règlement de zonage 229-2011 indique que la hauteur maximale pour une clôture est fixée à 2 mètres (6 ½ pieds).

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Mathieu, ce 28 novembre 2017.

Louise Hébert  
Directrice générale et secrétaire-trésorière